



A Madame Nathalie Kosciusko-Morizet
Ministre de l'Ecologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement

A Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture,

Copie aux Présidents de la FNSEA, des Jeunes Agriculteurs,
de la Confédération paysanne, de la Coordination rurale et du Modef

Bagnolet, le 15 juin 2011

Objet : lettre ouverte au Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et au Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - demande de dérogation pour permettre l'échange de semences entre agriculteurs

Madame la Ministre et Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les conditions climatiques exceptionnelles et les conséquences pour les agriculteurs français quant à l'approvisionnement en semences pour les semis d'été et de l'automne 2011.

Le manque d'eau de ces derniers mois va provoquer une tension sur la disponibilité des semences commerciales et une flambée du prix de la semence. Deux phénomènes expliquent cette tendance :

- Dans le milieu semencier, l'information circule selon laquelle certaines stations de semences en régions ne pourront approvisionner correctement le marché. Ceci s'explique : les agriculteurs multiplicateurs de semences ne seront pas en mesure d'honorer les contrats avec ces stations. Un multiplicateur qui va récolter 30 à 50 quintaux de blé hectare avec la sécheresse, contre 80 à 90 en année normale, ne pourra livrer ses semences R1 aux stations en quantité suffisante.
- De plus, la hausse soutenue des cours des céréales (qui représentent 35 et 50 % du prix de la semence selon les espèces) va impacter directement le prix des semences, générant une hausse mécanique de toutes les variétés. La ferme France consomme 4 millions de quintaux de semences industrielles en blé. Les cours du blé ont pris entre 120 et 150 € /Tonne entre 2010 et 2011, ce sont 60 millions € de charge supplémentaire liée à la semence qui vont peser sur les fermes françaises. Sans compter les 2 à 3 millions de quintaux de céréales secondaires qui vont alourdir la facture, principalement chez les éleveurs.
- Pour ce qui est des semences fourragères, les éleveurs vont profiter de la précocité des récoltes de céréales pour tenter d'implanter des fourrages à cycle court. La plupart des réseaux de distribution de semences annoncent aujourd'hui clairement une pénurie de semences fourragères.

Si le risque de pénuries de semences est réel, la hausse généralisée du prix des semences est aussi certaine et la tentation de la spéculation ne fera qu'amplifier ce phénomène.

La semence autoproduite à la ferme évite ces phénomènes de dérive inflationniste en divisant le coût par deux. Aussi, à cette situation exceptionnelle, nous demandons des mesures exceptionnelles. Nous **demandons que soit levée l'interdiction d'échanges de semences de ferme entre agriculteurs**. Cela ne modifierait en rien les royalties perçus (CVO prélevée sur la récolte du blé tendre) par les obtenteurs et permettrait au titre de la solidarité (comme il se pratique avec les échanges d'aliments et de paille) aux agriculteurs de retrouver des semences à faible coût. Ceci éviterait que l'agriculteur ne soit pénalisé deux fois : la première par une récolte déficitaire cette année, la seconde par un coût de semence exorbitant pour préparer la campagne suivante et pour produire le fourrage nécessaire.

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer et nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre et Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Le Président
Sylvain Ducroquet
06 77 79 22 37

Le Porte-parole
Michel Géray
06 16 49 50 29